

GE_GERICHTE A/3103/2008 vom 6. März 2009

GE Cour de justice, 2009-03-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3103_2008

FR: GE_GERICHTE A/3103/2008 du 6 mars 2009

IT: GE_GERICHTE A/3103/2008 del 6 marzo 2009

Erwägungen

E. 1

Conformément à l'art. 56V de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), le Tribunal cantonal des assurances sociales est compétent pour statuer dans la présente cause.

E. 2

A teneur de l'art. 71 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA), l'autorité peut, d'office ou sur requête, ordonner l'appel en cause de tiers dont la situation juridique est susceptible d'être affectée par l'issue de procédure. Dans ce cas, ils acquièrent les droits et obligations des parties et la décision leur devient opposable.

E. 3

En l'espèce, la situation juridique de Messieurs G_____, D_____, H_____, I_____, J_____, E_____, K_____, F_____, L_____ pourrait être affectée par l'issue de la présente procédure. Il se justifie par conséquent de les appeler en cause.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.